

Monsieur le président de la CDA de La Rochelle

La Rochelle le mercredi 11 janvier 2017

Monsieur le président,

Indécosa-cgt17 et CEP17, engagés depuis de nombreuses années dans la reconquête de la gestion de l'eau par les élus et les usagers, souhaitent vous alerter sur les conditions de la prise de la compétence "Eau" sur la CDA de La Rochelle dans le cadre de la loi NOTRe.

En effet un certain nombre de dispositions allant à l'encontre de l'intérêt des usagers et qui pourraien devenir irréversibles sont à l'étude dans la plus totale opacité.

Il nous semblait que les objectifs politiques de ce transfert de compétence devaient être définis par les élus avant toute mise en œuvre.

Un groupe de travail constitué principalement de techniciens et bizarrement du syndicat départementa des eaux de Charente Maritime parallèlement avec un Comité de Pilotage, auquel participent des élus e dont les avis ne sont publiés nulle part, semble travailler sur le sujet.

Un bureau d'études a été mandaté, nous l'espérons au moins par le bureau de la CDA, ses conclusions on été contestées lors d'un COPIL sans avoir le moins du monde entravé le processus.

La régie municipale de La Rochelle et la concession de Châtelaillon sont en danger avec pour les usagers rochelais un grand risque de voir augmenter sensiblement le prix de l'eau.

Ce qui est possible pour l'assainissement l'est aussi pour l'eau potable avec une régie sous le contrôle direct des élus et des usagers, garantissant une pérennité de gestion et un prix le plus juste possible pour tous les usagers.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agréer monsieur le Président, nos salutations distinguées.

CEP17 Indécosa-cgt17

D. Vince